



DIRECTIVES

CHAMPIONNAT ACTIVES 3^e LIGUE VAUD - GENEVE

MODALITES 2009-2010

Déroulement du degré 1

Degré 1 : **1 groupe de 10 équipes** (matches aller-retour)

Ce championnat est annuel et recense selon les prescriptions 10 équipes.

Finales de promotion de 3^e ligue en 2^e ligue romande : dimanche 13 juin 2010, mercredi 16 juin 2010, dimanche 20 juin 2010 ; mercredi 23 juin 2010, dimanche 27 juin 2010 ; *éventuel match d'appui (égalité)* : mardi 29 juin 2010 (à 20h00, en un lieu neutre non encore désigné).

Modalités du degré 1

Degré 1 :

Au terme du championnat régulier saison 2009-2010 du degré 1, **les équipes classées aux 1^{er} et 2^e rangs sont qualifiées pour disputer les finales de promotion de 3^e ligue régionale en 2^e ligue romande.**

Les deux équipes de Vaud-Genève (ACVF/ACGF) seront accompagnées de deux équipes fribourgeoises, d'une équipe du Valais (AVF) et d'une équipe de Neuchâtel (ANF), soit 6 formations réparties dans un groupe (tour simple : 5 matches). **Les équipes classées aux 1^{er}, 2^e et 3^e rangs de ce groupe de promotion seront promues en 2^e ligue romande**, les trois autres équipes restant en 3^{es} régionales.

Si une équipe finit dans les deux premiers classés alors qu'une autre équipe du même club joue déjà dans la ligue directement supérieure, celle-ci ne peut pas disputer les finales de promotion. On procèdera en prenant l'équipe suivante au classement.

La participation aux finales de promotion est obligatoire sous peine d'une amende de Fr. 500.-- à titre de dépens.

Les équipes classées aux 9^e et 10^e rangs (*cas de figure* : 2, 6, 7, 11, 12 : **2 reléguées**) au terme du championnat régulier du degré 1 (groupe 12 - printemps 2010) sont **reléguées dans le degré 2** (groupe 13) pour la saison 2010-2011 ; (*sauf cas de figure 3, 4, 8* : **1 reléguée** ; *sauf cas de figure 1, 5, 10* : **3 reléguées** ; *sauf cas de figure 9* : **4 reléguées**).
(cf. tableau des cas de figure)

Tout autre cas imprévu sera tranché souverainement par l'ACVF.

Promotion des 3^{es} ligues régionales en 2^e ligue romande féminine 2009-2010

LES FINALES

Concernant la **saison 2009-2010**, les associations romandes ont droit chacune à un **quota de finalistes** selon décision prise lors de la séance de l'Entente romande féminine du 19 juin 2009, à Genève (Aïre-le-Lignon) :

- ACVF/ACGF :	2 équipes	(21 équipes)
- AFF :	2 équipes	(22 équipes)
- ANF :	1 équipe	(8 équipes)
- AVF :	1 équipe	(15 équipes)

Soit au **total 6 équipes** réparties dans un groupe.



Trois équipes (la 1^{re} classée de l'AFF et la 1^{re} classée du groupement ACVT/ACGF, ainsi que le représentant de l'AVF : le Valais ayant un nombre plus grand d'équipes que l'ANF) disputent trois matches à domicile et deux à l'extérieur.

Trois équipes (la 2^e classée de l'AFF et la 2^e classée du groupement ACVT/ACGF, ainsi que le représentant de l'ANF : Neuchâtel ayant un nombre plus petit d'équipes que l'AVF) disputent deux matches à domicile et trois à l'extérieur.

Les équipes classées aux 1^{re}, 2^e et 3^e places de ce groupe de promotion sont promues en 2^e ligue romande. Les trois autres équipes restent en 3^{es} ligues régionales.

Programme des finales de promotion des 3es ligues régionales en 2^e ligue romande féminine :

1^{re} ronde (dimanche 13 juin)
AFF 1 - AFF 2
AVF - ACVF/ACGF 2
ACVF/ACGF 1 - ANF

2^e ronde (mercredi 16 juin)
AFF 2 - ANF
ACVF/ACGF 2 - ACVF/ACGF 1
AFF 1 - AVF

3^e ronde (dimanche 20 juin)
AVF - AFF 2
ACVF/ACGF 1 - AFF 1
ANF - ACVF/ACGF 2

4^e ronde (mercredi 23 juin)
AFF 2 - ACVF/ACGF 2
AFF 1 - ANF
AVF - ACVF/ACGF 1

5^e ronde (dimanche 27 juin)
ACVF/ACGF 1 - AFF 2
ANF - AVF
ACVF/ACGF 2 - AFF 1

Match d'appui éventuel (égalité) : mardi 29 juin 2010, à 20h00, en un lieu neutre encore à désigner

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes à l'intérieur du groupe, les critères suivants seront utilisés afin de les départager :

- . la meilleure différence de buts des confrontations directes des équipes à égalité
- . la meilleure différence de buts de toute la poule finale
- . le nombre de buts marqués de toute la poule finale
- . le meilleur rang dans le championnat respectif de 3^e ligue régionale
- . match d'appui sur terrain neutre (*mardi 29 juin 2010, à 20h00, en un lieu à déterminer*)

Remarque : l'art. 43 du Règlement de jeu de l'ASF (joueurs actifs-actives qualifiés) s'applique (contrôle ASF, CPC).

Pour tous les cas non prévus dans ces modalités, l'ACVF décide sans appel.

Déroulement du degré 2

Phase 1 automne 2009 :

Groupe 13 avec 6 équipes, allez-retour (10 matchs)

Groupe 14 avec 5 équipes, allez-retour (8 matchs)

Fin tours automne 2009

Modalités:

2 relégués du groupe 13 (équipes classées aux 5^{ème}/6^{ème} rangs joueront dans le groupe 14)

2 promus du groupe 14 (équipes classées aux 1^{er}/2^{ème} rangs joueront dans le groupe 13)



Phase 2 printemps 2010

Groupe 13 avec 6 équipes, allez-retour (10 matchs)

Groupe 14 avec 5 équipes et avec éventuellement de nouvelles inscriptions d'équipes

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes en tête ou à l'intérieur d'un groupe du degré 1 ou 2 de 3^e ligue régionale, les critères suivants seront appliqués pour les départager :

- . la meilleure différence de buts du championnat
 - . le plus grand nombre de buts marqués du championnat
 - . la meilleure différence de buts dans les confrontations directes des équipes à égalité de points
 - . le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur
-

Modalités degré 2 groupe 13 :

(voir les cas de figures)

Tout autre cas imprévu sera tranché souverainement par l'ACVF.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes en tête ou à l'intérieur d'un groupe du degré 1 ou 2 de 3^e ligue régionale, les critères suivants seront appliqués pour les départager :

- . la meilleure différence de buts du championnat
 - . le plus grand nombre de buts marqués du championnat
 - . la meilleure différence de buts dans les confrontations directes des équipes à égalité de points
 - . le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur
-

Prescriptions

Sont considérées comme **actives les joueuses nées en 1994 et précédemment**. Toutes les joueuses juniors A (1990-1992) et les deux classes les plus âgées des juniors B (1993-1994) sont donc qualifiées pour les actives.

La carte de match peut contenir au maximum 18 noms (11 joueuses et 7 remplaçantes) avec passeports. **Les remplaçantes sont autorisées à participer à la partie sous forme de changements libres lors d'arrêts de jeu**. Une joueuse préalablement remplacée peut, lors d'un arrêt de jeu, reprendre part au jeu. Le nombre de changements est illimité.

Les **arbitres sont convoqués par la CA de l'ACVF et de l'ACGF**. Ces derniers se doivent de les instruire (règles, remplacements, envoi des rapports à l'ACVF, téléphones des résultats immédiatement après le match, etc.)

Seules les joueuses en âge d'actives ou celles en âge de juniors A sont autorisées à disputer plus d'un match par jour.

Les matches de 3^e ligue VD/GE se jouent le dimanche (au plus tôt à 11h00 ; au plus tard à 16h00).

Reste réservée la possibilité de jouer le samedi soir, dès 19 heures.

Les suspensions temporaires demeurent applicables.

Fair-play. Les équipes doivent pénétrer ensemble en deux colonnes sur le terrain, précédées de l'arbitre. A leur arrivée dans le rond central, les équipes se croisent et se saluent avec une poignée de mains, puis se rassemblent sur une ligne au milieu du terrain, à côté de l'arbitre. A la fin du match, les équipes se rassemblent à nouveau dans le rond central et se séparent par une poignée de mains. Les capitaines en font de même avec l'arbitre.

La saison 2010 / 2011 :

La 3^e ligue VD/GE 1^{er} degré sera composée de 10 équipes

La 3^e ligue VD/GE 2^e degré sera composée d'un seul groupe pour la 1^{ère} phase du championnat et de deux groupes pour la deuxième phase du championnat (avec « un groupe fort » réunissant les 8 meilleures équipes classées) et un groupe avec le reste des équipes et éventuellement les nouvelles équipes inscrites.

